



Strasbourg, 9 avril 2025

CDCT-BU(2025)01

COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

BUREAU

Paris, 9 avril 2025

LISTE DES DÉCISIONS

Le Bureau du CDCT, réuni le 9 avril 2025 sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie), a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

Ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président, des autres membres du Bureau et du Secrétariat

Prendre note des informations fournies par le Président, M. Nicola PIACENTE, sur la présentation du Protocole d'amendement à la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) qui a eu lieu le 8 avril 2025. La présentation a été bien accueillie par la commission et l'amendement a reçu des commentaires positifs de la part du vice-président et du délégué chargé de préparer l'avis de l'APCE sur le projet de Protocole d'amendement (rapporteur).

M. Carlo CHIAROMONTE, au nom du Secrétariat, a partagé des informations sur les réunions récentes et à venir avec le nouveau Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Alain BERSET, et sur la participation du Secrétariat à la Conférence internationale de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue les 12 et 13 mars 2025 à Malte. Il a détaillé par ailleurs les étapes procédurales déjà réalisées et à venir concernant l'adoption du projet de Protocole d'amendement à la STCE n° 196 : depuis la dernière réunion plénière, le projet de texte a été envoyé au Comité des Ministres qui l'a transféré à l'APCE pour avis. Il est prévu que l'APCE examine et adopte son avis sur le projet de Protocole d'amendement lors de sa session plénière de juin et qu'elle le transmette au Comité des Ministres, qui l'examinera au niveau du Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) le 2 juillet, puis en séance plénière le 9 juillet, lorsque le projet de Protocole d'amendement devrait être adopté.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 – 2027)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement général des activités en cours dans le cadre de la Stratégie contre le terrorisme (2023-2027).

Proposer à la plénière de lancer les activités suivantes de la Stratégie, avec pour échéance provisoire la fin de l'année 2026 :

- Fournir des orientations sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées pour lutter contre les groupes et réseaux extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme (activité 1.3 de la Stratégie) ;
- Élaborer un projet de recommandation relative aux mesures destinées aux jeunes* soupçonnés de participation à des activités terroristes (activité 3.4 de la Stratégie).

Proposer à la plénière de :

- Suspendre la mise en œuvre de l'activité 1.7 de la Stratégie (Analyse de bonnes pratiques en matière de stratégies de tromperie et de détection, afin de prévenir un attentat ou un voyage à des fins terroristes) dans le cadre de la stratégie actuelle, comme étant prématurée ; et
- Reporter l'analyse de la situation et des derniers développements concernant les combattants terroristes étrangers compte tenu de l'évolution de la situation en Syrie.

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur d'éventuelles activités supplémentaires, qui pourraient être envisagées pour des travaux futurs, proposées par des experts nationaux de différents groupes de travail d'experts sur l'enrichissement mutuel entre l'extrémisme violent et le terrorisme inspiré par l'EIL(Daech) et Al-Qaïda et les difficultés du désengagement vis-à-vis du terrorisme et de la criminalité organisée.

5. Analyse des facteurs à l'origine de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme (activité 1.1 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les mesures prises en vue de la réalisation de l'analyse, à savoir la sélection de l'expert chargé de conduire l'analyse et de rédiger le projet de rapport (professeur Paul GILL, University College London), et sa présentation à venir des travaux lors de la 14^e réunion plénière du CDCT.

6. Recommandation sur la lutte contre la promotion du terrorisme et de la radicalisation sur internet, y compris sur les réseaux sociaux (activité 1.2 de la Stratégie)

Tenir un échange avec la présidente du groupe de travail, Mme Ileana VIȘOIU, et l'expert indépendant, M. David WELLS, sur les progrès réalisés dans la rédaction des recommandations et sur les prochaines étapes. Mme Vișoiu informe le Bureau des conclusions de la deuxième réunion du groupe de travail, de l'accord sur la modification du libellé du titre afin d'éviter tout malentendu sur son contenu et des activités à venir, notamment la révision du libellé du projet pour mieux l'aligner sur les normes du Conseil de l'Europe à cet égard. M. Wells donne ensuite des précisions sur les questions couvertes par chaque domaine thématique évoqué dans le projet de recommandation. Le projet de recommandation révisé sera examiné par le groupe de travail lors de sa prochaine réunion prévue en juin 2025 et devrait être présenté au CDCT lors de sa session plénière d'automne.

7. Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes (activité 1.4 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par l'expert indépendant, M. David WELLS, et par le Secrétariat sur la révision du projet de rapport suite aux observations présentées par la Türkiye et faire part de ses observations sur la nécessité d'assurer l'harmonisation des termes utilisés dans les différents textes qui seront produits par le CDCT. L'analyse révisée sera présentée pour adoption lors de la 14^e réunion plénière du CDCT.

8. Recommandation sur la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le cadre de conflits armés (activité 2.4 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par les coprésidents du CDCT-IHL, M. Nicola Piacente et Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), concernant les résultats de la première réunion du CDCT-IHL. Mme Kairamo, qui a présidé la première réunion, donne des informations sur les principales décisions du groupe de travail, parmi lesquelles celles de se concentrer uniquement sur les conflits armés non internationaux, de couvrir l'exclusion de l'aide humanitaire, de promouvoir l'idée de poursuites cumulatives, le cas échéant, et de distribuer aux membres du CDCT un questionnaire visant à recueillir davantage de données sur les pratiques nationales aux fins du futur projet de recommandation. Elle se félicite aussi vivement de l'intérêt porté à cette initiative, dont témoigne le nombre d'expert(e)s de grande qualité nommé(e)s pour participer au groupe de travail CDCT-IHL.

Clarifier certains termes utilisés dans le questionnaire susmentionné distribué aux membres du CDCT.

9. Lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme (activité 3.1 de la Stratégie)

Tenir un échange de vues avec l'experte indépendante, Mme Katherine BROWN, sur les aspects de fond du projet de lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme, qui doit être présenté à la plénière du CDCT en mai 2025. Mme Brown présente les grands principes régissant le projet de texte, ainsi que les thèmes spécifiques pour lesquels des orientations ont été élaborées, conformément aux pratiques des États membres.

Le Bureau commente également le projet de texte et y apporte sa contribution, en approuvant l'inclusion d'une formulation qui reflète les programmes de désengagement et de réinsertion sociale basés sur la détention. Le projet de lignes directrices devrait être examiné et approuvé lors de la 14^e réunion plénière du CDCT.

10. Lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants affectés par le terrorisme (point 3.2 de la Stratégie)

Tenir un échange de vues avec l'experte indépendante, Mme Cecilia POLIZZI, sur le premier projet de lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants affectés par le terrorisme, qui doit être présenté à la plénière du CDCT en mai 2025. Mme Polizzi présente les idées qui sous-tendent chaque section du projet de lignes directrices, ainsi que les mesures spécifiques proposées.

Le Bureau commente également le projet de texte et y apporte sa contribution en vue de l'améliorer.

11. Réseau de points de contact pour les victimes du terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat au sujet de la 7^e réunion du Réseau des victimes, qui s'est tenue le 11 février 2025 à Strasbourg, et des plans pour la réunion suivante qui se tiendra en juin 2025, avec pour thème l'élaboration d'un projet de lignes directrices sur les services d'aide et d'autres mesures en faveur des victimes du terrorisme. Le Bureau est également informé des sujets qui devraient être couverts par le projet de lignes directrices, en l'état actuel de leur élaboration.

12. Réseau 24/7 de points de contact sur les combattants terroristes étrangers

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la 12^e réunion du Réseau, qui s'est tenue le 12 décembre 2024 à La Haye, sous l'égide d'Europol, et des plans pour la prochaine réunion, provisoirement envisagée pour le début de l'automne 2025. Le Bureau approuve les propositions présentées par plusieurs membres du Réseau visant à centrer les discussions sur l'impact possible de l'évolution de la situation en Syrie et des flux migratoires sur la situation des combattants terroristes étrangers.

13. Questions diverses

Néant.

14. Préparation de la 14^e réunion plénière du CDCT

Convenir de la planification de la 14^e réunion plénière du CDCT, y compris ses projets d'ordre du jour et d'ordre des travaux.

15. Adoption de la liste des décisions

Adopter la liste des décisions.